

Règles générales de l'étape européenne des Olympiades européennes de Statistique 2022 (European Statistics Competition (ESC))

1. Inscription

L'étape européenne des Olympiades européennes de Statistique 2022 (ESC) est ouverte aux équipes ayant terminé parmi les lauréats ou les finalistes de l'étape nationale des ESC et dont leur pays a proposé la participation à l'étape européenne.

Il y a deux catégories de participants: A et B. La catégorie A se compose des étudiants du 3^{ième} degré de l'enseignement secondaire (âgés de 16 à 18 ans environ). La catégorie B se compose des étudiants du 2^{ième} degré de l'enseignement secondaire (âgés de 14 à 16 ans environ).

Chaque pays peut inscrire au maximum deux équipes par catégorie pour participer à l'étape européenne. Les équipes qui pourront participer à l'étape européenne seront sélectionnées en Belgique par un jury national et un prix du public (voir règlement national de Statbel). Statbel inscrira les équipes qui pourront participer à l'étape européenne.

2. Tâche

Les équipes doivent réaliser une vidéo dans laquelle elles présentent un sujet à partir des statistiques officielles. Ce sujet est le même pour toutes les équipes. Le sujet de cette édition est « Environnement et statistiques ».

La vidéo doit être en français, néerlandais, allemand ou anglais. La langue dans laquelle la vidéo est réalisée n'influence pas le classement des vidéos. Il est fortement conseillé aux équipes de choisir la langue qui leur convient le mieux.

Cependant, afin d'améliorer l'accessibilité et de permettre la compréhension des vidéos par tous, celles-ci devront être sous-titrées en anglais. Si du texte, des graphiques ou tout autre support écrit apparaissent dans ces vidéos, ceux-ci devront également être rédigés en anglais.

Les vidéos auront une **durée maximale de 2:00 minutes**. Cette durée peut être aller jusqu'à 2 minutes et 10 secondes sous certaines conditions (Voir plus loin).

En plus des vidéos, les participants devront préparer un document PDF (en anglais) qui explique le processus de création de la vidéo, y compris les utilisateurs qu'ils veulent toucher, les techniques utilisées (et pourquoi), le processus décisionnel, les

sources des données statistiques (en cas d'utilisation), etc. Ce document comprendra **2000 mots au maximum** sur un **maximum de 4 pages**.

Les équipes doivent inclure des références aux sources de données et autres matériels (musique, images, etc.) utilisés, tant à la fin de la vidéo que dans le pdf. Il est toléré que la vidéo dépasse de 10 secondes maximum la limite de temps imposé de 2 minutes.

Statbel informera les équipes sur la manière d'envoyer la vidéo et le document pdf.

3. Critères d'évaluation

Pour l'évaluation des vidéos sélectionnées, le jury de l'étape européenne des ESC tiendra compte:

- de la créativité de la vidéo,
- du caractère convaincant et compréhensible du message en fonction des questions soulevées,
- de l'utilisation correcte des statistiques officielles pertinentes pour soutenir le message,
- de la concordance entre le document PDF et la vidéo,
- des références aux sources de données et autres matériels (musique, images, etc.) utilisés et mentionnés à la fin de la vidéo et dans le document pdf.

4. Remise des prix

Le jury sélectionnera cinq finalistes dans chaque catégorie d'âge et les classera de 1 (gagnant) à 5.

Chaque membre ainsi que le professeur des deux équipes lauréates de l'étape européennes (catégories A et B) recevront les prix suivants:

- un chèque-cadeau (€400)
- un ensemble de publications et d'objets promotionnels d'Eurostat
- un diplôme

Les équipes terminant deuxième et troisième recevront un trophée. Les équipes classées de la première à la cinquième place recevront un diplôme indiquant la place qu'ils ont obtenue. Toutes les autres équipes de la phase européenne recevront un certificat de participation.

La remise des prix peut avoir lieu sur place ou en ligne. Les modalités de la cérémonie de remise des prix seront communiquées ultérieurement et dépendront de la situation (sanitaire) et des recommandations des autorités sanitaires.

Si une cérémonie de remise de prix a lieu sur place, les frais de voyage et d'hébergement des professeurs et des étudiants des équipes lauréates seront pris en charge par les organisateurs des ESC.

Si une cérémonie de remise de prix a lieu sur place et des étudiants de l'équipe lauréate n'ont pas 18 ans au moment du voyage pour la cérémonie, le professeur doit agir en tant que tuteur approuvé des mineurs de son équipe et assumera l'entière responsabilité des étudiants mineurs durant le voyage et le séjour à l'endroit où aura lieu la cérémonie.

Si deux équipes lauréates ont le même professeur, celui-ci ne recevra qu'un seul prix.

5. Calendrier

Chaque pays établira et communiquera son calendrier pour l'étape européenne. La date limite pour l'envoi des vidéos est le 11 mai 2022 pour tous les pays.

Le calendrier communiqué par Statbel est présenté ci-dessous.

Statbel inscrit les équipes lauréates à l'étape européenne : 6 mai 2022

Annnonce des lauréats de l'étape européenne : mi-juin 2022

Cérémonie de remise des prix de l'étape européenne : à déterminer

6. Publication des vidéos

Les vidéos lauréates ou celles qui ont obtenu une mention seront annoncées sur le site <https://www.esc2022.eu>, avec mention des noms des membres de l'équipe. La participation à l'étape européenne des ESC suppose que les participants autorisent la publication de leurs vidéos avec mention de leur nom. Ils peuvent à tout moment révoquer leur consentement au traitement de leurs données à caractère personnel qui découlent de leur participation à ce concours, sans préjudice de tout autre droit qui leur est inhérent, conformément à la législation applicable.

Les vidéos ne peuvent porter atteinte au droit d'auteur ou à la marque d'un tiers, ni violer les droits d'une personne ou d'une entité. Pour être sûres, les équipes ne doivent utiliser dans leur vidéo que du contenu pour lequel elles ont reçu une autorisation, y compris, sans s'y limiter, la musique, les images, les séquences filmées et toute autre propriété intellectuelle. Les organisateurs peuvent demander aux équipes des éclaircissements concernant les droits d'auteurs.

Il n'est pas accepté d'inclure de la publicité ou du matériel promotionnel dans les vidéos. L'affichage d'une marque en filigrane dans la vidéo, en raison de l'utilisation d'un logiciel gratuit pour créer la vidéo n'est pas considéré comme de la publicité ou du matériel promotionnel.

Si des mineurs apparaissent dans la vidéo, l'équipe doit envoyer à l'organisation des ESC, avec la vidéo et les fichiers PDF, les autorisations d'apparaître dans le film signées par le tuteur légal de chaque mineur. En l'absence d'autorisations, la vidéo sera disqualifiée. Les équipes peuvent demander à l'organisation de leur pays de leur fournir un formulaire d'autorisation.

Tout le matériel présenté lors de l'étape européenne des ESC peut être publié par le Système statistique européen (SSE).

7. Droits réservés

L'organisation de l'étape européenne des ESC se réserve le droit de modifier les conditions de l'étape européenne des ESC, notamment les dates annoncées dans le calendrier, ou son éventuelle annulation lorsqu'elle est dûment justifiée. Ces modifications seront rendues publiques sur le site <https://www.esc2022.eu>.

8. Acceptation des règles de l'étape européenne des Olympiades européennes de Statistique

La participation à l'étape européenne des Olympiades européennes de Statistique suppose l'acceptation de toutes ces règles.